

posé de seize membres que les Canadiens avaient élus pour montrer leur désir de voir régner la concorde, et le parti canadien qui avait pour chef M. Panet.

P. G. R.

Saint-Etienne de la Malbaie. (I, VII, 54.)—De toutes les pittoresques paroisses qui s'échelonnent sur les rives du Saint-Laurent, Saint-Etienne de la Malbaie est celle qui obtient le plus les suffrages des touristes.

La Malbaie fut ainsi nommée par Samuel de Champlain, lorsqu'il y passa en 1608, après avoir visité Tadoussac.

"Costoyants la coste du nort, déclare-t-il, nous fusmes à une pointe qui advance à la mer, qu'avons nommé le cap Dauphin, distant de la rivière aux Saulmons trois lieues. De là fusmes à un autre cap que nous nommasmes le cap à l'Aigle, distant du cap Dauphin huit lieues. Entre les deux y a uze grande anee, où au fond y a une petite rivière qui assèche de basse mer, et peut tenir environ lieue et demie. Elle est quelque peu unie, venant en diminuant par les deux bouts. A celui de l'ouest y a des prairies et pointes de rochers, qui advancent quelque peu dans la rivière: et du costé du su-rouest elle est fort batturière, toutesfois assez agréable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nort d'environ demi-lieu, où il y a une petite rivière qui entre assez avant dedans les terres, et l'avons nommée la rivière Platte, ou Malle-Baie, d'autant que le travers d'icelle la marée y court merveilleusement: et bien qu'il face calme, elle est toujours fort émeue, y ayant grande profondeur." (1)

La Malbaie fut concédée par l'intendant Talon, le 7 novembre 1672, au sieur de Comporté. Un demi siècle plus tard, le 29 octobre 1724, les héritiers du sieur de Comporté, M. Thierry Hazeur, prêtre, et M. Hazeur Delorme, prêtre et chanoine de Paris, la remirent au roi de France moyennant une somme de 20,000 livres.

L'acte d'achat qui réunit ce territoire au domaine de la couronne le décrit comme suit: "La terre, fief et seigneurie de la Malbaie, consistant primitivement environ, en six lieues de front, sur quatre de profondeur, joignant d'un côté à l'ouest aux terres des fermiers du Roy vulgairement appelées les fermes de Tadoussac, et ensemble avec les moulins à scies et à blé."

Cette vaste étendue de terre fut, le 27 avril 1762, concédée de nouveau par la couronne britannique en deux concessions, par l'entremise du général Murray; la partie est (A partir du côté nord de la rivière Malbaie, à la rivière Noire, sur trois lieues de profondeur) MOUNT MURRAY, à Malcolm Fraser; la partie ouest, MURRAY BAY, à John Nairn, tous deux officiers distingués du 78^e régiment écossais des Highlanders. La rivière Platte, qui prit alors le nom de Murray, qui coulait au centre, servit de borne aux deux voisins.

Murray Bay, Mount Murray et Shoolbred, dans le district de Gaspé, sont les seules concessions en fief et seigneurie faites par le gouvernement anglais.

(1) Voyages du sieur de Champlain, ou journal de découvertes de la Nouvelle France, page 160.